

NOUS AVONS SIGNE LA CHARTE DU « PEDIBUS »

Les conducteurs (trices) s'engagent :

1. CONFIANCE

Nous nous engageons à répondre à la confiance que placent en nous les parents qui nous confient leurs enfants sur la ligne du « Pédibus ».

2. ACCUEIL

Nous nous engageons à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le « Pédibus ».

3. CONTINUITE

En cas d'imprévu majeur nous mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche horaire convenue, nous nous engageons à trouver un/ e remplaçant/ e.

Les enfants (et leurs parents) s'engagent :

1. COMPORTEMENT

- à ne pas courir ou bousculer leurs camarades et à suivre les consignes des conducteurs/ trices (traversée au passage piéton...).

2. PRESENCE AUX ARRETS

- à arriver à l'heure aux arrêts pour ne pas faire attendre le groupe

3. RESPONSABILITE

Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants. Sur le plan des assurances (responsabilité civile/ accident) les parents gardent toutes leurs prérogatives.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Chaville, le _____ Signature _____